

Société Civile de Placement Immobilier

Société de gestion : Paref Gestion, 8 rue Auber, 75009 PARIS Tél 01 40 29 86 86 Fax 01 40 29 86 87
Agrément AMF GP-08000011 du 19-2-2008 – E-mail : gestion@paref.com – Internet www.paref-gestion.com

BULLETIN D'INFORMATION

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE LE 9 MAI À 10 H

Cher Associé,

Avec ce bulletin trimestriel, je vous prie d'assister à l'Assemblée générale mixte d'Interpierre, qui se tiendra :

Mercredi 9 mai 2012 à 10h au Musée des arts et métiers, 60 rue Réaumur, Paris 3ème,

avec l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes de l'exercice 2011,
- Affectation des résultats,
- Autorisation de vendre des biens,
- Questions diverses.
- Modification statutaire (art. 18),
- Fixation de la rémunération des membres du Conseil de Surveillance
- Election d'un membre du Conseil de surveillance,

Je souhaite que vous veniez nombreux vous exprimer à l'Assemblée. Vous trouverez ci-joint le rapport annuel et une formule de pouvoir ou de vote par correspondance à nous retourner, pour le cas où vous ne pourriez y assister.

Thierry GAIFFE

P.S. : Le dividende trimestriel a été fixé à 11,25 € par part, soit une hausse de 7,1% par rapport à celui du premier trimestre 2011.

Vous pouvez désormais acquérir les parts de la SCPI en démembrement (usufruit ou nue –propriété selon votre stratégie patrimoniale).

Évolution du capital : Le capital s'élève à 21 601 parts en fin de trimestre.

Trimestre	Capital initial	Souscriptions	Retraits	Annulations	Capital final	Souscripteurs
I	18 732	2 971	102	0	21 601	291

Marché secondaire : Il y a eu 5 demandes de retrait pour 102 parts au cours du trimestre, traitées immédiatement. Il n'y a pas de liste d'attente.

Mouvements du patrimoine : Aucun mouvement n'est intervenu sur le patrimoine.

Situation locative : Suite à la mise en location de Lognes, le taux d'occupation financier s'élève à 88,4 % contre 83 % le trimestre précédent. Le taux d'occupation physique ressort à 92,8 % contre 90 % le trimestre précédent. La société de gestion s'active fortement pour relouer les autres biens vacants.

Souscription : Le prix de la part reste fixé à 1 050 € depuis le 1er novembre 2011. La souscription minimum est de 5 parts (pour les nouveaux associés). Il est possible de souscrire désormais des parts en démembrement. Vous pouvez nous interroger à ce sujet.

Retrait : Le prix de retrait, applicable dans la limite des nouvelles souscriptions, s'établit à 945 €. Si les retraits excèdent les souscriptions, vous pouvez faire racheter vos parts par le fonds de remboursement, si les sommes disponibles dans le fonds sont suffisantes. Le prix de rachat par le fonds reste fixé à 800 €. Ce prix se situe statutairement entre la valeur de réalisation en vigueur et celle-ci diminuée de 10 %.

Dividende trimestriel 2012 : L'acompte d'avril a été fixé à 11,25 € par part (sous réserve de l'accord du commissaire aux comptes). Aucun prélèvement n'a été réalisé ce trimestre au titre du prélèvement libératoire et des prélèvements sociaux.

Assurance-vie : Vous pouvez aussi investir dans Interpierre dans le cadre fiscal de l'assurance-vie, avec APICIL et SKANDIA. L'intégration d'Interpierre dans d'autres contrats d'assurance –vie est en cours d'étude.

Internet : Le site www.paref-gestion.com contient tout ce qui concerne votre SCPI, les autres SCPI et OPCI gérés par Paref Gestion. La société de gestion offre la possibilité de souscrire en ligne via le site www.paref-gestion.com.

Assemblée générale mixte : Notez bien la date et l'heure de l'assemblée générale et n'oubliez pas de signer votre pouvoir ou votre bulletin de vote par correspondance si vous ne pouvez pas venir.

VISA DE L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Par application des articles L. 411-1, 411-2, 412-1 et 621-8 du Code monétaire et financier, l'Autorité des marchés financiers a apposé sur la note d'information de la SCPI le visa n° 05-34 en date du 7 octobre 2005. Cette note d'information a été établie par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération, ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il a été attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.